SERVICE PUBLIC FÉDÉRAL
Emploi, Travail et
Concertation sociale

Salaires minimums par (sous-)commission paritaire

Commission paritaire 2170000: employes de casino

En vigueur au 01/01/2021 (Dernière actualisation de la page 01/03/2022)

Index = 1.003%.

Il n'y a pas de barème sectoriel. Les documents concernant le champ de compétence et les autres données salariales sont consultables.

Pour le présent barème salarial, il n'y a jamais eu de salaires des jeunes ou d'âges de départ. Le barème salarial est supposé être d'application sans distinction d'âge. La CCT n°50 du CNT n'est pas d'application.